



COMMISSION DEPARTEMENTALE SPORTIVE ET REGLEMENTAIRE

PROCES VERBAL N°3 – SAISON 2023/2024

Réunion du :	31/07/2023
Président :	TESSIER Yannick
Présents :	CESBRON Jean-Pierre, CHARBONNIER Jacques, FROGER Alain, PAUVERT Frédéric
Assistent	RIBRAULT Audrey, PINEAU Valentin
Excusé :	SALMON Eric, PHILIPPEAU Dominique, SOULON Franck

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévues à l'article 190 des Règlements Généraux FFF et LFPL.

Préambule :

M. CESBRON Jean Pierre, membre du club de TRELAZE FOYER (513166) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. CHARBONNIER Jacques, membre du club de MONTILLIERS ES (521555) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. FROGER Alain, membre du club de LA POMMERAYE POMJ (545613) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

M. PAUVERT Frédéric, membre du club de PELLOUAILLES CORZE (546318) et du GJ PLESSIS PEL CORZE (561188) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SALMON Eric, membre du club de DAUMERAY AJAX F (545419) et du GJ ETRICHE 2DH (581672), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. SOULON Franck, membre du club de TOUTMAULEVRIER SP (550965) et du GJ MAULEZIERES (551361) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club et ce groupement de jeunes.

M. TESSIER Yannick, membre du club du LANDEMONT LAURENTAIS (542441) ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Approbation des Procès-Verbaux

Le procès-verbal n°2 du 26/07/2023 est approuvé.

2. Forfait général

La Commission prend note du mail de désengagement de Cantenay Epinard US 2 dans le championnat départemental 3 avant le début des compétitions.

En application de l'article 2 du Règlement des Championnats Régionaux et Départementaux, « Les groupes sont constitués par la Commission d'Organisation et homologués par le Bureau ou le Comité de Direction au plus tard le 25 juillet ce qui leur donne un caractère définitif,

excepté les deux derniers niveaux départementaux pour lesquels liberté est laissée au Bureau ou Comité de Direction de chaque District », la Commission décide qu'il n'y aura aucun repêchage sur ce groupe.

Considérant l'article 26 alinéa 10 des Règlements Généraux LFPL :

« ...

Le forfait général sera, de même, appliqué par la Commission d'Organisation à toute équipe déclarant forfait pour les matchs aller et retour devant l'opposer à une autre équipe dans une poule préliminaire de classement.

Lorsque qu'un club est forfait général en cours d'épreuve, il est classé dernier. Il est fait application des dispositions de l'article 12 du présent règlement. »

Par conséquent, la Commission décide :

- **Forfait général de Cantenay Epinard US 2 en Départemental 3 Groupe A**
- **Amende de 154 €** (double des droits d'engagements – Annexe 5) conformément à l'article 26 des Championnats Seniors M LFPL.

3. Numérotation D1, D2, D3 et D4

La commission effectue la numérotation des groupes en tenant compte des desideratas des clubs.

L'alternance entre les équipes est systématiquement mise à tous les clubs qui n'ont pas envoyé leurs desideratas.

4. Féminines

Comme prévu dans son courrier du 21 avril, la commission valide les engagements des équipes féminines. 2 nouveaux clubs ont validé leur engagement depuis la réunion et les courriers envoyés à chaque club le 24 juillet.

La commission prend connaissance de la demande d'engagement d'une équipe de Foot à 8 du club de Montilliers ES.

1- Engagements validés en D1 F

- Andrezé Jub Jallais FC
- Les Verchers St Georges
- Trélazé Foyer
- Montreuil Juigné BF
- Angers NDC
- Tiercé Cheffes AS
- **Bouchemaine ES**

2- Engagements en attente de validation en D1 F

- Beaucouzé SC
- Champtocé Ingrandes
- GF Segré le Lion Candé

3- Engagements validés en D2 F

- Landemont Laurentais FC 1
- Montilliers ES
- Valanjou AS
- **Avrillé AS**

4- Engagements en attente de validation en D2 F

- Entente St Aubin JS Layon – Trélazé Foyer 2

- Angers SCA
- Saumur OFC
- Somloiryzernay cp
- MayBÉLéger FC
- GF Chalonnais Pomjeannais

5- Engagements validés Foot à 8

- Landemont Laurentais FC 2
- Entente Christopheséguinière Mortagne
- Montilliers ES 2

6- Engagements en attente de validation Foot à 8

- Brissac Aubance ES
- Val d'Erdre Auxence

La commission vérifie le nombre de licenciées dans les catégories « U14F » à « U18F » ainsi que l'engagement des clubs dans les compétitions jeunes.

-

La commission rappelle qu'une équipe qui n'aura pas l'effectif suffisant à la date du 15 août verra son engagement refusé.

Une autre vérification sera faite le lundi 7 août.

Les clubs ont jusqu'au 15 août pour se mettre à jour avec les conditions d'engagements.

5. Accessions Féminines en R2 F - Saison 2023/2024

La commission prend connaissance des décisions du PV N°2 du CODIR de Ligue.

Ce sera le District de Loire-Atlantique qui bénéficiera d'une équipe supplémentaire pour disputer les barrages pour l'accèsion en R2 F à la fin de la saison.

6. Mutés supplémentaires – Rappel – Saison 2023/2024

La Commission,

En application des stipulations de l'article 45 du Statut Fédéral de l'Arbitrage, prend connaissance de la décision du club de St Martin Aviré Louvaines : Un muté supplémentaire dans son équipe 1.

7. Courrier(s)

La Commission rappelle qu'elle ne répond aux demandes des clubs uniquement transmise par la messagerie officielle.



Mail de Aubry Chaudron FC
Reçu le 31-07-2023

La Commission prend connaissance.



Mail de Loire Foot Alliance
Reçu le 28-07-2023

Le Président répondra.



Mail de St Barthélémy d'Anjou Foot pour un changement de desideratas
Reçu le 31-07-2023

La Commission prend connaissance.



Mail de Longué AC pour l'impossibilité d'accueillir des rencontres le 23.09.2023
Reçu le 25-07-2023

La Commission prend connaissance.



Mail de Jarzé ES pour l'arrêt municipal de leur terrain
Reçu le 22-07-2023

La Commission prend connaissance.



Mail de Montilliers ES pour l'engagement d'une équipe Seniors Féminines Foot
à 8
Reçu le 24-07-2023

La Commission prend connaissance.



Mail d'Angers Cœur Afrique sur le planning des rencontres à domicile
Reçu le 25-07-2023

La Commission prend connaissance.

Prochaine(s) réunion(s) :

Le mercredi 16 août 2023 à 18h30.

Le Président	Le Secrétaire
Yannick TESSIER	Jacques CHARBONNIER